



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

**COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023**

Date de convocation : 15/05/2023

Date d'affichage : 15/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Alain NOEL, Gilbert BAUDER, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS

**Etaient Absents :** Mme CATEL a donné pouvoir à Mme Anne-Marie ARTUR  
Mme Florence COSSARD a donné pouvoir à Mme Stéphanie LEVILLAIN  
Mme Armelle POIRIER a donné pouvoir à Mme Marie-Laure DELAHAYE  
Mr Pascal CAILLY, excusé  
Mme Véronica TROGLIA

**Secrétaire de séance :** Gilbert BAUDER

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	13
Pouvoirs	3
Votants	16

**OBJET :**

**TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE  
2023-2024**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De reconduire le tarif, pour un quart d'heure de garderie pour l'année scolaire 2023/2024 à : 0.50 € (tout quart d'heure commencé étant dû)

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,

Le Maire,

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Envoyé en Préfecture le : 05 JUIN 2023

Affiché le :

Notifié le : 08 JUIN 2023

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.